



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 166-21

Objet : *RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire et du Schéma agricole territorial de Grand Chambéry auprès du Département de la Savoie (CTS 3G) - Année 2022*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 166-21

objet **RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire et du Schéma agricole territorial de Grand Chambéry auprès du Département de la Savoie (CTS 3G) - Année 2022**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle la délibération n° 001-19 C du Conseil communautaire du 21 février 2019 relative à la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019-2024 menée en concertation avec les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du massif des Bauges. L'organisation territoriale mise en place supprime les doublons équivalents temps plein sur les mêmes thématiques :

- le volet Ressource forestière (mobilisation, gestion, desserte, biodiversité, accueil du public en forêt) sera géré par les Parcs.
- le volet Consommation / Filière forêt-bois locale (bois d'œuvre, bois-énergie, volet économique, foncier) sera piloté par Grand Chambéry sur ses 38 communes.

Par délibération n° 028-20 C du 27 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé :

- le Schéma agricole territorial 2020-2025 élaboré en partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du massif des Bauges,
- la signature d'une convention cadre quadripartite portant sur la gouvernance et la mise en œuvre des 40 actions du plan d'actions en mai 2021.

La mise en œuvre des actions de la Charte forestière de territoire et du Schéma agricole territorial nécessite la présence d'une animatrice de ces politiques contractuelles. La chargée de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité travaille sur les missions forestières à 50 % de son temps de travail et sur les actions du Schéma agricole pour l'autre partie de son temps de travail.

Le coût global du poste d'agent contractuel de catégorie A chargé de l'animation du volet Consommation / Filière forêt-bois de la Charte forestière et du Schéma agricole territorial de Grand Chambéry pour l'année 2022 est estimé à 64 403,64 €.

L'Union européenne, au titre du dispositif d'aide du FEADER pour l'animation des stratégies locales de développement de la filière forêt-bois, a déjà été sollicitée pour un montant de subvention de 9 369,51 €.

Le Département de la Savoie, au titre du CTS 3G, est sollicité au taux de 50 % du montant des dépenses liées au poste de chargée de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, soit pour un montant de 32 201,82 €.

Le reste à charge sera assuré par Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 001-19 C du Conseil communautaire du 21 février 2019 approuvant la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019-2024,

Vu la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Schéma agricole territorial 2020-2025,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département de la Savoie dans le cadre du CTS 3G pour le financement de l'animation de la Charte forestière de territoire et du Schéma agricole territorial, pour une quotité de travail de 100 %,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à déposer et signer les demandes de subventions pour l'animation de la Charte forestière et du Schéma agricole et la mise en œuvre des actions,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 166-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire et du Schéma agricole territorial de Grand Chambéry auprès du Département de la Savoie (CTS 3G) - Année 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26393H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26393H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au